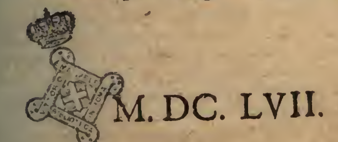
LE

THEOLOGIEN CHARITABLE

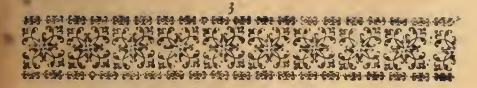
OV

L'Aduis d'importance, donné par vn Theologien, aux Catholiques, pour se garentir d'vn mal plus dangereux que la Peste.



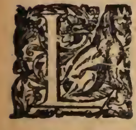
M. DC. LVII.

Fait par un Jesuite de Dijon nommé Rinald, et publié à Pa
en Juillet 1657.



LE THEOLOGIEN CHARITABLE OV

L'Aduis d'importance, donné par vn Theologien, aux Catholiques, pour se garentir d'vn mal plus dangereux que la Peste.



ORS qu'vne maladie contagieuse menace vne Ville bien peuplée, ou vne florissante Prouince, d'vne entiere desolation dans ses familles, si on ne luy oppose de puissants preseruatifs, ou si on ne prend bien tost la fuitte, il se treuue d'ordinaire des Medecins assés charitables, qui donnent des aduis au public, de ce qu'il faut faire, & dequoy il est expedient de s'abstenir, pour empescher qu'on ne soit infecté de son venin, ou, si par malheur, on en est touché, comme quoy on peut s'en desliurer. En ce temps ou la France se voit attaquée de deux heresies, l'vne de Caluin, l'autre de Iansenius d'Ypre, qui sont beaucoup plus dangereuses pour les ames, que la peste ne l'est pour les corps, particulierement la derniere, à cause de sa nouueauté, & que ceux qui en font profession, sont encore meslés parmy nous, frequentans les mesmes Eglises, receuans le mesme Euangile, & participans aux mesmes Sacremens : Il est de la charité des Theologiens de donner des

aduis aux Catholiques, pour ſe tenir ſur leurs gardes, & ne ſe point laiſſer ſeduire à l'erreur, tant par la conuerſation trop libre auec ceux qui en ſont entachés, que par la lecture de leurs liures, & la communication des Sacremens.

Pour cette raiſon, mon cher Lecteur, i'ay pris la reſolution de produire cét eſcrit (dont vous verrés l'importance dans la ſuitte) ou ie monſtre en trois §. Premierement, qu'il ne faut auoir aucun commerce auec les Heretiques, quels qu'ils ſoient, ſans grande neceſſité, à moins que de vouloir attirer ſur ſoy beaucoup de malheurs, ou pluſtoſt vne ruine totale. En ſecond lieu, que les Ianſeniſtes ſont vrayment & proprement Heretiques. En troiſieſme lieu, en quoy, & comment nous deuons les fuyr.

---

§. I.

Qu'il ne faut auoir aucun commerce auec les Heretiques de quelque Secte qu'ils ſoient.

C'EST vne verité qui ne ſouffre point de contredit parmy les vrays enfans de l'Egliſe, qui connoiſſent que la vie de l'ame eſt incomparablement plus noble & plus excellente que celle du corps, qu'il faut fuyr les Heretiques, auec plus de diligence & de promptitude, qu'on ne fuit la peſte des corps, d'autant qu'outre le danger d'eſtre peruerty, nous en auons reçeu vn commandement expres de Dieu par la plume de l'Apoſtre en ſon Epiſtre à Tite. c. 3. qui nous dit, ***Hominem Hæreticum, poſt primam & ſecundam commonitionem, deuita.*** Si vous voyés vn homme tombé dans quelque erreur, & qu'apres en auoir eſté aduerty, vne & deux fois, il ne veut point le quitter, mais au contraire s'opiniaſtre à le deffendre, rom-

pés auec luy : & si l'occasion se presente d'auoir quelque affaire à desmesler auec vn tel homme, éuités en le commerce autant qu'il vous sera possible.

A ce commandement, St. Iean le bien aymé Disciple de IESVS, en adiouste vn autre aussi raisonnable, qu'il paroist rigoureux : c'est en sa 2. Epistre, ou parlant des Heretiques, ou de ceux qui abandonnent auec lascheté & infidelité la Doctrine de Iesus-Christ, il dit, non seulement qu'il ne faut pas les frequenter, mais qu'il n'en faut pas reçeuoir de visites, non pas mesme les saluër, *Non aue eis dixeritis*, & apporte pour raison de cette defence, que les saluër, c'est participer en quelque façon à leur malice, *Qui enim illis dicit aue, communicat operibus eorum malignis.* C'est quasi approuuer leur Heresie, que de n'en pas tesmoigner assés d'horreur, & amoindrir le crime de leur Apostasie, que d'honorer par vne salutation des personnes qui l'ont commis.

Et parce que l'exemple est bien plus efficace que la parolle, il ne s'est pas contenté de nous donner ce conseil, ou promulger cette loy, il l'a obseruée luy mesme exactement, en la personne d'Ebion, selon St. Epiphane, ou de Cerinthus, selon St. Irenée, Theodoret, & Eusebe, ou de tous deux selon Baronius ; d'autant qu'estant en Asie, il fut vn iour poussé d'vn mouuement extraordinaire du S. Esprit, d'aller aux bains publics, contre sa coustume, ou ayant apperçeu cet Heretique, il s'enfuit incontinent, auec plus de promptitude, que s'il eust veu la peste, ou quelque Dragon venimeux, qui eut eû la gueulle ouuerte, pour le deuorer, ou luy enuoyer la mort dans le cœur.

Sainct Polycarpe son Disciple & Euesque de Smyrne, animé de ce mesme zele, qu'il auoit herité de son Maistre, n'en à pas fait moins à Marcion fameux Heretique, dans la Ville de Rome, ou cet Heresiarque luy ayant demandé, s'il ne le connoissoit pas ? Ouy respondit-il, *Agnosco te*

primogenitum Sathanæ, ie te connois en qualité d'aisné du Diable, & le premier de ses suppots, & ayant dit cela luy tourna le dos: pour monstrer à ceux qui estoient presents, l'horreur qu'il auoit de l'heresie, & à la posterité, la façon de fuyr les personnes qui en sont infectées.

Mais ce qui rencherit beaucoup par dessus tout cela, c'est ce que rapporte Sophronius, d'vn St. Abbé nommé Cosmas, lequel n'eut pas seulement en horreur les Heretiques, pendant sa vie, mais il l'a voulut encore faire paroistre apres sa mort dans le tombeau: d'autant qu'vn Euesque (qui auoit esté Heretique couuert) ayant esté mis prés de son Sepulchre, il se fit entendre souuent, par vn miracle insigne, parlant à cét Euesque, & luy disant *(Retire toy de moy Heretique,)* ne pouuant souffrir la presence du corps d'vn homme, dont l'ame auoit esté corrompuë du venin de l'heresie.

Le nom d'Heretique à esté de tous temps si odieux parmy toute sorte de personnes, que les plus Saints, qui ont eû plus de retenuë, de patience, & de charité, pour supporter les deffauts d'autruy, n'ont iamais pû les supporter, & n'ont eû pour eux que de l'horreur, du rebut, & des Anathemes.

Saint Antoine l'honneur des Deserts, n'auoit pas tant d'apprehension des Lutins, que des Heretiques & Schismatiques; il voyoit souuent ces esprits noirs, qui luy faisoient tout ce que la rage peut suggerer aux Demons, toutefois il ne les fuyoit pas pour cela. Mais si vn Heretique eust voulu faire sa demeure dans son Desert, il l'eust abandonné sur le champ; *Cum eis nec sedendum*, disoit-il, il ne faut pas s'asseoir vn moment auec eux: & en mourant il conjura ses Religieux, de n'auoir iamais aucune communication auec les Ariens, qui estoient les Heretiques de son temps, comme St. Ierosme donne aduis à Ste. Paule, d'euiter la conuersation des rejettons des Origenistes.

Plusieurs Saints Martyrs, au rapport d'Eusebe l. 5. c. 15. & 16. en ont tesmoigné aussi hautement leur aversion: s'il arriuoit, dit il, que quelque Marcioniste, ou autre Heretique endurast la mort auec eux, ils supplioient les bourreaux de ne pas permettre que le sang de ces errans fust meslé auec le leur, ny leurs noms escrits en mesme roolle, ne voulans auoir aucune communication auec eux, non pas mesme apres la mort, quoy qu'il n'y eut plus de danger de receuoir le moindre eschec de leur communication.

Et la raison de cette haine estoit le grand amour qu'ils auoient pour Dieu, qui ne leur permettoit pas de souffrir la presence de ceux, qui auoient voulu viure & mourir ennemis de celuy, qu'ils aymoient plus que leur propre vie. C'est aussi le motif que ce grand Prelat d'Alexandrie (qui à le premier descouuert l'Heresie d'Arius, & crié au loup, qui vouloit entrer en sa bergerie) propose en sa lettre circulaire chez Socrate l. 1. c. 3. pour fuyr les Heretiques, sçauoir qu'ils sont les ennemis de Dieu formels, & par dessus tous les autres pecheurs; *Par est, vt nos qui Christiani sumus,* dit-il, *tanquam DEI HOSTES, & corruptores animarum, DEVITEMVS.* En effet ce sont les ennemis de Dieu declarés, ceux qui luy font vne guerre plus ouuerte, ce sont des Ante-Christs: c'est le nom que les Apostres ont donné aux Heretiques de leurs temps, qui n'estoient pas plus Heretiques que les nostres.

Si Dieu incarné dit que ceux qui ne sont pas auec luy, sont contre luy (cõme l'explique St. Ambroise) & partant qu'ils sont ses ennemis: en quel rang deuons nous mettre les Heretiques, qui enseignent vne Doctrine toute contraire à celle qu'il à preschée, qui arrachent le bon grain, qu'il à semé en son champ, pour y planter de l'iuraye? non seulement ils ne sont pas auec luy, mais ils luy sont directement & formellement opposés; ils luy sont plus contraires que l'eau ne l'est au feu, les tenebres à la lumiere, la nuict au iour,

la Terre au Ciel, & l'Enfer au Paradis.

Sont-ce pas des ennemis de Dieu, qui le font de sa chere Espouse ? qui dechirent sa robbe ? qui s'opposent à son Vicaire en Terre ? qui font bande à part en leurs opinions, ayant rejetté les definitions des Souuerains Pontifes (qui sont les Iuges que Dieu à establis en son Eglise pour decider les differents qui peuuent naistre en matiere de foy entre les fideles) & mesprisé les sentimens des Prelats, ou plustost de l'Eglise vniuerselle, qui reçoit & embrasse les decrets de son chef visible?

Sont ce pas des ennemis de Dieu, qui luy rauissent les ames, qui luy coustent si cher, & les corrompent de la plus infame de toutes les corruptions ?

Les vices apportent aux ames, d'estranges changemens, & y font d'horribles metamorphoses, mais il n'en est point de plus execrable que celle qu'y fait l'heresie. Elle corrompt la foy diuine, cette lumiere surnaturelle, ce don pretieux, ce present diuin d'vn prix inestimable, dont Dieu orne les ames qui la possedent, & de fidelles qu'elles sont, elle en fait en vn instant, des infidelles : de brebis saines & entieres, elle en fait des galeuses iusques aux moüelles : d'oüailles tres-aymables, des Loups odieux : d'ames tres-pures, des Ladres spirituels, qui corrompent ceux qui les approchent, & les infectent de leur sale maladie.

Saint Augustin au l. 2. des questions sur les Euangiles q. 40. dit que ceux qui n'ont point la science de la vraye foy, mais font profession d'vne Doctrine erronée sont representés par les dix Ladres, dont il est parlé en St. Luc ch. 17. car tant s'en faut qu'ils cachent leur ignorance, qu'au contraire ils la font passer pour vne science sublime, & taschent de la rendre recommandable par l'ostentation de leur langage. Or il est important à l'Eglise d'éuiter ces gens là, afin que s'il se peut, estans esloignés des autres, ils soient obligés de crier bien haut, pour inuoquer IESVS-CHRIST,

comme

comme ont fait ces dix Lepreux, qui se tenans fort loin, ont éleué leur voix, pour dire ; *Iesus nostre Maistre ayés pitié de nous.* Car en ce qu'ils l'appellent, *Maistre* (ce que ie ne sçache point qu'aucun autre ayt fait, quand il à esté question de la guerison du corps) cela fait assés voir a mon aduis, que la Lepre n'est autre chose qu'vne fausse doctrine, qui doit estre nettoyée par vn bon Maistre. Par ou l'on voit qu'au sentiment de ce grand Saint, les Heretiques sont des Ladres. Pour cette raison l'Eglise les chasse bien loin d'elle, les excommunie, c'est à dire, les declare indignes de la conuersation commune, & quelquefois defend à tous ses enfans de les frequenter sous peine de des-obeissance & de censure, ny d'auoir commerce auec eux aux choses diuines, voire mesme aux ciuiles & politiques, excepté en certains cas, qu'elle à iugé trop difficiles à éuiter.

Bien dauantage, elle les à en tel horreur, qu'elle ne les veut pas faire participans de ses suffrages communs, & ne veut auoir aucune alliance auec eux, non pas mesmes apres leur mort, les priuant de la sepulture des Catholiques, d'autant qu'ils sont des Ladres spirituels, dont l'aproche est contagieuse.

Au 2. l. des Paralip. c. 26. Ozias fut frappé de Lepre, qui le rongea iusques au tombeau, pour auoir esté si temeraire que de porter la main à l'encensoir, pour faire l'Office de Prestre, qui ne luy appartenoit pas ; & apres sa mort il fut enseuely dans vn champ proche des tombeaux des Roys de Iuda, mais non pas dans leurs sepulcres : dequoy si on recherche la cause, on trouuera que ce n'estoit pas de crainte qu'il communiquast la Lepre aux cendres de ces illustres morts, qui estoient dans ces monuments Royaux, mais pour monstrer que la Lepre estant la figure de l'Heresie, on ne doit pas enseuelir ceux qui en ont esté infectés pendant leur vie, auec les corps des fideles.

De plus, l'Heresie est vne peste, & ceux qui en sont pro-

fession, sont autant de pestiferés, qui communiquent plus ordinairement leur infection à ceux qui frequentent auec eux, que les pestiferés ne transpirent leur peste corporelle à tout ce qu'ils touchent, ou qui en approche trop prés. Ce qui à fait dire à St. Augustin que les maximes des Heretiques sont, *Dogmata pestifera*, vne doctrine empestée: au Docte Gerson, que l'Heresie est vne vraye peste, *prima parte, de erroríb. circa praceptum, Non occides*: & à Erasme, aussi tost qu'il eut veu Caluin; *Pestem video in Ecclesia oriri contra Ecclesiam*, ie vois vne peste qui s'esleue en l'Eglise contre l'Eglise. C'est Florimond de Remond qui le raconte l. 7. ch. 10. de la naissance de l'Heresie.

Or si l'experience nous fait voir aussi souuent que la peste commance ses attaques, qu'on la fuyt sans delay, & qu'a moins que d'auoir perdu là ceruelle, on ne veut pas perdre la vie, dans l'alliance ou le commerce auec les pestiferés, qui peuuent en vn moment nous communiquer leur venin & nous donner la mort. Comme quoy doit on se comporter auec les Heretiques qui portent pis que la peste, sçauoir l'Heresie, qui tuë, non les corps, mais les ames, leur faisant perdre la foy, qui est le fondement de toutes les vrayes vertus, des merites, de la grace, & de la gloire.

Vincent de Lerins qui les connoissoit bien, adiouste à la Lepre & à leur peste, la rage des Loups; Qui sont demande-t'il, ces Loups rauissans, dont le Sauueur du monde nous aduertit de nous donner de garde, en St. Mathieu. 7. *Attendite à falsis Prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ouium, intrinsecus autem sunt Lupi rapaces?* Qui sont ils ces Loups rauissans, sinon ces cruels & enragés, qui attaquent perpetuellement la bergerie de Iesus-Christ, lesquels pour tromper plus facilement, cachent sous les parolles de l'escriture Sainte, ou des Saincts Peres, comme sous vne toison de laine, vne rage de Loups, afin que ceux qui s'approchét d'eux, sentans la douceur de la laine, n'ayent

pas peur des pointes aiguës de leurs dents. Mais on les connoit par leurs œuures, aussi tost qu'ils commençent à ouurir la bouche, on sent l'amertume, on reconnoit la rage, le venin se descouure, ils parlent d'vn langage nouueau, inconnu, & inoüy à l'Eglise, & à tous les siecles : ils rompent la haye, ils arrachent les bornes que nos peres auoient plantées ; ils deschirent miserablement la Foy Catholique & les dogmes Ecclesiastiques. C'est comme en parle ce grand homme, pour nous aduiser qu'il les faut fuyr.

Outre cela ce sont des criminels de crime public, de Leze Majesté, non seulement Diuine, mais encore humaine.

L'Empereur Honorius pour recõnoissance des biens qu'il auoit reçeus de la main de Dieu & de sa protection contre les Gots, fit autrefois promulger vn Edit (ce fut le 20. de Feurier de l'an 407. de N. S.) par lequel entre autres choses, il declara que l'Heresie estoit vn crime public, d'autant que ce qui se fait contre la Religion, est vn attentat qui offence tout le monde.

Dauantage Valentinian III. au mois de Iuin de l'an 445. permit a tous, non seulement d'accuser les Heretiques comme criminels publics, mais de plus, il ordonna qu'on les punit comme sacrilegues.

En cette qualité on les à condamné de tout temps à la perte de leurs biens, & des charges honorables, au bannissement, aux galeres, au gibet, & au feu.

L'an 326. Constantin le Grand ordonna que tous ceux qui persisteroient en leur Heresie apres le Concile de Nicée, fussent priués de tous les priuileges accordés aux Catholiques, auec deffense de faire des assemblées en aucun lieu; & que s'ils contreuenoient à son Edit, on renuersast les maisons, ou ils les auroient faites : & si c'estoient des des Eglises, qu'on les rendist aux Catholiques : si des places profanes, qu'elles fussent confisquées à son domaine.

Theodose II. l'an 436. chassa Nestorius du Monastere de

St. Euprepe proche d'Antioche, & l'enuoya en exil dans l'Egypte, apres auoir confisqué tous ses biens à l'Eglise de Constantinople.

L'Empereur Iustin, au rapport de Cedrenus, fit vn Edit l'an 687. contre les Manicheens, par lequel il les condamna à la mort, & les autres Heretiques à n'auoir iamais aucune charge, ny dignité parmy le peuple, non pas mesme de porter les armes, excepté ceux qui estoient Gots de nation.

Arcadius marchant sur les traces de son pere l'Empereur Theodose, ayant descouuert que plusieurs de sa Cour, & de ses Magistrats estoient Heretiques couuerts, sous vne belle apparence de Catholiques, les punit par la bourse & par la priuation de leurs charges: en quoy il se comporta auec plus de douceur que Maxime qui regnoit a Treues, lequel l'année precedente auoit fait trancher la teste à Priscillian, dequoy il fut loüé par St. Leon.

Plusieurs les ont fait brusler tout vifs, non seulement en la Grece, ou l'Empereur Alexius fit passer par les flammes l'an 1118. l'Autheur de l'Heresie des Bongomiles, nommé Basile, mais encore en France, ou la pieté de nos Roys & leur zele à conseruer la vraye Religion, ne les à pas plus espargnés. Nos Annales racontent que le Roy Robert l'an 1017. fit mettre au feu les Manicheens, dans la Ville d'Orleans.

Sous Henry II. on à veu les buschers allumés dans Paris, Aix, Lyon, &c. pour les Lutheriens & Caluinistes, le Roy voulant qu'ils fussent punis, auec la rigueur qui est ordóné contre les criminels de leze Majesté diuine & humaine.

Cela estant, qui est l'homme si peu aduisé, qui ne s'esloigne (quand il le peut sans grande difficulté) d'vn criminel de cette espece, de crainte d'estre enuelopé dans son chastiment, ou d'entrer en quelque façon en la participation de son crime? & partant c'est auec tres-iuste raison que l'Apostre nous dit, *Hominem Hæreticum deuita*, qu'il faut fuyr les Heretiques.

Mais quand nous n'aurions pas tous ces motifs, quand le St. Eprit ne nous auroit pas fait ce commandement: quand l'exemple des Saints ne nous y exciteroit point: quand le danger de nous peruertir par leur frequentation, ne seroit pas si euident: quand ils ne seroient pas ennemys iurés de Dieu, des Ladres spirituels, des excommuniés, des loups à gueule beante, des personnes empestées, des criminels de leze Majesté diuine & humaine, les malheurs que les Heresies causent par tout, ou elles sont receuës, & à leurs propres partisans, deuroient nous en donner de l'horreur, & nous faire apprehender comme la mort, l'approche de ceux qui en sont infectés.

Que n'a pas fait l'Heresie d'Arius? & quel malheur n'a t'elle pas causé dans tout le monde Chrestien? n'a t'elle pas broüillé les alliances, renuersé les familles, les villes, les peuples, les Prouinces, les nations, & tout l'Empire Romain de fond en comble? Aussi tost que cette malheureuse Heresie, à guise d'vne furie, fut sortie de l'Enfer, & qu'elle eust fait de la teste de l'Empereur, sa place d'armes, mit-elle pas la confusion par tout? dans le particulier & le public? le profane & le sacré? fut-ce pas pour lors, qu'on vit les femmes des-honorées, les veuues despoüillées, les vierges prophanées, les Monasteres démolis, les Clercs battus, les Prestres exilés, les Saints condamnés à des prisons perpetuelles, ou à trauailler aux mines: d'autres contraints de sauuer leur vie dans des grottes, parmy les forests, d'habiter auec les bestes sauuages, mourans tous les iours de faim, de soif, de chaud, de nudité, & tout cela pource qu'ils ne vouloient pas endurer qu'au lieu d'vne doctrine celeste, on introduisit des superstitions humaines, & des nouueautés, en la place des anciens decrets des Sts. Peres.

Mais que n'a pas fait le Lutheranisme en Allemagne? l'Heresie des Puritains en Angleterre, & la Caluiniste en Fran-

ce ? (Et pour laiſſer les autres à part) combien de ſang celle-cy à t'elle fait répandre ? combien donner de batailles rangées ? combien ſaccager de Villes ? deſoler de Prouinces ? abbatre d'Egliſes ? ruiner de Monaſteres ? Vn Hiſtorien moderne qui les à ſupputés, aſſure que dans la France ſeule, l'Hereſie, en moins de vingt ans, à cauſé la ruine de neuf cens Hoſpitaux, de deux mille Monaſteres, de vingt mille Egliſes, auec la mort de ſept cens ſoixante & cinq mille hommes, ſans conter la perte de tant d'ames qui bruſleront eternellement dans les flammes de l'Enfer, pour s'eſtre laiſſées emporter à ces impietés.

Si les Hereſies traittent ſi mal les Royaumes qui les reçoiuent, elles n'en font pas moins aux particuliers, qui les embraſſent, ou qui les fomentent. L'Empereur Conſtance à veu toute ſorte de malheur dans ſon Empire, il à touſiours eſté battu & defait honteuſement, d'autant qu'il menoit auec ſoy des Eueſques Arriens. Valens à eſté brulé tout vif dans vne chaumine, comme vn Saint homme nommé Iſacius luy auoit predit, s'il ne quittoit ſon Hereſie. Anaſtaſe pour auoir fauoriſé quelques Heretiques perdit ſon armée en Thrace. Pour la meſme raiſon Antioche à eſté enſeuelie dans ſes ruines par vn horrible tremble-terre. Conſtantinople deſolée pour l'Hereſie de Neſtorius, & vne infinité d'autres tant Villes que Prouinces, dont les Hiſtoires font foy.

Puis donc que les Hereſies ſont des furies qui ne ſont fecondes qu'en malheurs, pour les lieux qui les reçoiuent, & pour leurs propres partiſans, que ne feront elles pas à ceux qui s'approchent d'elles par la frequentation auec leurs ſuppots ? il n'en faut pas attendre de meilleur traitement, que celuy qu'elles ont accouſtumé de faire à ceux de leur ſuite. Et partant ſi nous eſcoutons la prudence nous conclurons qu'il eſt plus clair que le iour en plain midy, qu'il faut fuyr les Heretiques, & par conſequent les Ianſeniſtes qui ſon vray-

ment & formellement Heretiques, comme ie m'en vay vous le monſtrer.

---

§. II.

Que les Ianſeniſtes ſont vrayement & proprement Heretiques.

POVR preuue de cette propoſition, il ne faudroit que produire les parolles de l'Oracle de l'Egliſe, du St. Pierre de nos iours (comme l'appelle le Patriarche Neſtorius en ſa profeſſion de foy) de celuy qui eſtoit, il y à peu de temps, le Vicaire de Ieſus-Chriſt en terre, ie veux dire du Pape Innocent X. qui les qualifie dans ſa Conſtitution du nom de *Contrediſans & Rebelles*, comme Noſſeigneurs les Cardinaux, Archeueſques, & Eueſques de France l'ont remarqué en la lettre qu'ils eſcriuerent le 2. du mois de May de l'année 1654 à tous les Prelats du Royaume, ſur le ſujet des 5. propoſitions, extraites du liure de Ianſenius, condamnées par N. S. P. le Pape Innocent X. en ces mots; *Ceux qui ſouſtiennent, ou approuuent les cinq Propoſitions, ſont du nombre de ceux qu'Innocent X. appelle dans ſa Conſtitution,* CONTREDISANS & REBELLES.

Contredire & ſe rebeller contre le Pape en matiere de foy, l'Egliſe vniuerſelle donnant ſon conſentement à la determination de ſon chef viſible, n'eſt-ce pas vne hereſie? les Ianſeniſtes n'oſeroient pas le nier, à moins que de prouuer par là, ce que ie pretens en ce §. ſçauoir qu'ils ſont vrayment & proprement Heretiques. Or eſt-il qu'ils contrediſent, car nous parlons de ceux qui diſent, que la doctrine de Ianſenius d'Ypre n'eſt pas condamnée, le Pape & toute l'Egliſe tenans le contraire comme article de foy;

donc ils ſont Heretiques

Pour preuue euidente de ce meſme point, il ne faudroit que rapporter les termes de la Bulle que le Pape Alexandre VII. ſeant auiourd'huy en la Chaire de Saint Pierre, à fait tout fraichement le 17. de Nouem 1656. contre la Doctrine de Ianſenius d'Ypre, ou il les appelle, Meſchants enfans, fils d'iniquité, perturbateurs du repos publicque, qui ne feignent point de nier que les cinq propoſitions de Ianſenius condánées, ne ſe retreuuent point dans ſon liure, ou qu'elles ne ſont pas condamnées au ſens de cet Autheur.

Il ne faudroit que tranſcrire icy le ſentiment de Meſſieurs les Prelats de France, en vne de leurs lettres eſcrite au Pape Innocent X. le 28. de Mars 1654. ou ils qualifient les Ianſeniſtes, Heretiques, lors qu'ils diſent, que ce ſont gens *Qui taſchent d'oſter vne partie de ce vieux depoſt de la foy, dont la garde à eſté commiſe par IESVS-CHRIST à la Chaire de S. Pierre.*

Mais en termes bien plus formels, quand ils eſcriuent au meſme Pape page 48. de leur relation, *Qu'Innocent I. à condamné l'Hereſie de Pelagius, & qu'Innocent X. condamne maintenant VNE HERESIE tout à fait oppoſée à celle de Pelagius*, & en la page 50. parlans des Ianſeniſtes, ils diſent; *les perſonnes accuſées de cette HERESIE.*

En la 51. eſcriuants au meſme Pape; *Voſtre Sainteté ſe doit aſſurer maintenant, qu'elle à briſé le cœur des ennemis de la verité! qu'elle triomphera de cette Nouuelle HERESIE.*

L'Authorité de ces teſtes Mitrées & de ces Preſtres du Seigneur, à qui appartient de iuger de la Lepre, n'eſt elle pas plus que ſuffiſante, pour conuaincre vn eſprit, qui n'eſt pas entierement dans l'interdit, & à encore de reſte, vne petite bluette de raiſon? n'eſt elle pas ſuffiſante de fermer la bouche aux Ianſeniſtes, qui ſe plaignent, comme d'vne iniure atroce & intolerable, de ce que l'on les appelle

Heretiques

ſes Heretiques ?

Mais outre cette éclatante authorité, ie veux prouuer qu'ils le ſont vrayment & proprement, par le raiſonnement naturel, fondé neantmoins ſur la Doctrine de l'Egliſe, & des Docteurs Orthodoxes, & pour commencer. Ie dis; que ceux là ſont heretiques, qui deffendent vne erreur condamnée par l'Egliſe, & quoy qu'ils en ayent eſté repris, ne laiſſent pas de continuer.

Les Ianſeniſtes n'oſeroient pas auſſi nier cette propoſition, puis qu'elle eſt de S. Auguſtin, celuy dont ils ſe vantent d'eſtre les diſciples (quoy qu'ils ne le ſoient que du faux Auguſtin de Ianſenius d'Ypre condamné d'hereſie.) *Qui in Eccleſia Dei*, dit ce pere, *morbidum aliquid prauumque ſapiunt, ſi correcti, vt ſanum rectumque ſapiant, reſiſtunt contumaciter, ſuaque peſtifera & mortifera dogmata emendare nolunt, ſed defenſare perſiſtunt, Hæretici ſunt. Aug. l.* 18. *de ciuitate Dei. c* 51.

Or eſt il que les Ianſeniſtes ſont tels, qu'ils ont des erreurs touchant la grace, touchant la redemption des hommes &c. dequoy ils ont eſté repris & condamnés par le S. Siege, Innocent X. ayant declaré heretiques, cinq de leurs propoſitions, & nonobſtant cela ils n'ont pas laiſſé de continuer dans leur rebellion, y perſiſtent encore à preſent, donc ils ſont heretiques.

Ie ſçay bien qu'ils nieront, comme ont fait le ſieur Arnaud en ſa 2. lettre, & le Secretaire du Port-Royal, depuis peu, dans vne autre côtre le R. P. Annat Confeſſeur du Roy, & leur grand fleau, ils nieront, diſ-ie qu'ils ayent iamais tenu ces opinions là, ny deuant, ny apres la Conſtitution d'Innocent X. encore moins à preſent: mais le contraire de ce qu'ils diſent, eſt auſſi aiſé à faire voir qu'a monſtrer la lumiere en plain iour a vn homme qui à des yeux & les veut ouurir.

Premierement, qu'ils ayent auancé ces propoſitions condamnées par la Conſtitution d'Innocent X. il ne faut que

voir les liures, ou ils les ont imprimées, pour s'en conuaincre.

Le liure de la grace victorieuse page 10. &c. assure *Que les cinq propositions de Iansenius* (qui ont esté condamnées d'Heresie) *sont tres-veritables, & tres-Catholiques au sens que Monsieur l'Euesque d'Ypre les soustient: Qu'elles contiennent la foy de l'Eglise & la doctrine de la vraye grace de Iesus Christ: Qu'il faut discerner du mauuais, le bon sens, dans lequel Monsieur d'Ypre, & les disciples de St. Augustin* (C'est à dire les Iansenistes) *les ont tousiours soustennës.*

Dans vn escrit intitulé, Eclaircissemens sur quelques nouuelles obiections p. 13. *Il ne faut pas se tromper*, dit ce Ianseniste, *en s'imaginant, que quand les Iesuites auroient arraché par surprise, vne condemnation generale du sens de Iansenius, faite sans connoissance de cause*, (*Ce qu'il faut esperer que Dieu ne permettra pas.* (Neantmoins il l'a permis) *toutes les personnes sçauantes, qui sont instruites dans la doctrine de St. Augustin* (il veut dire les Iansenistes) *soient capables de croire, que sans blesser leur conscience, ils puissent s'aueugler eux mesmes, iusques à ce poinct, que de prendre pour des Heresies, les plus constantes maximes de la doctrine de ce Saint.*

L'Autheur du memoire sur le dessein qu'ont les Iesuites, ne dit-il pas, que les sentimens de Iansenius sur le suiet des cinq propositions, sont les mesmes que ceux de Saint Augustin?

L'Autheur du commentaire sur les cinq propositions, imprimé l'an 1649. que *si attendamus* (*propositiones*) *vt in Iansenij Augustino iacent*, si on considere les propositions comme elles sont couchées dans le liure de Iansenius, & particulierement la premiere, & seconde, on trouuera qu'elles sont proposées auec des raisons tres-solides, & en vn sens tres-pur.

Mais leur liure aux trois colomnes, dans lequel ils professent deuant le Pape Innocent X. qu'ils defendront perpetuellement au sens qu'ils ont exposé, ces cinq proposi-

tions, auec tant d'autres escrits, qu'ils ont faits en faueur de cette doctrine, mais qui seroient trop longs à transcrire icy, ne les conuainquent ils pas, qu'ils l'ont soustenuë auant la condemnation qu'en à fait le Pape Innocent ?

Outre cela, s'ils ne l'ont iamais creuë, ny enseignée auant qu'elle fut condamnée, pour quelle raison ont ils enuoyé à Rome quatre Docteurs, auec des frais immenses? Pourquoy ont ils imprimé leur liure aux trois colomnes ?

A quelle fin ont ils menacé, que quand les Iesuites auroient fait condamner la Doctrine de Iansenius, ils ne la quitteroient iamais ? Pour quelle raison ont ils conçeu tant de tristesse de la Constitution, & du Decret du Pape, *Qu'ils brusloient de douleur au plus profond de leurs ames à cause de leur condamnation ?* comme le tesmoignent Nosseigneurs les Prelats en leur lettre escrite au Pape, le 2. de Sept. 1656.

N'est-il donc pas constant, clair & manifeste, qu'ils ont soustenu ces opinions erronées, & ces propositions Iansenienne, auant la Constitution qui les à condamné ? Et neantmoins le sieur Arnaud dans sa 2. lettre, & le Secretaire du Port-Royal, en la sienne du 15. Ianuier 1657. p. 2. protestent qu'ils ne les ont iamais auancées. Vous accusés vos aduersaires, dit cettuy-cy, au R. P. Annat Confesseur du Roy, de dire que les preceptes Diuins sont impossibles, ils nient qu'ils l'ayent dit. Et en la page 3. Quand vous dites que Messieurs du Port Royal soustiennent que l'on ne resiste point à la grace interieure ; ils le nient.

En la mesme page ; Quand vous dites qu'ils tiennent que Iesvs Christ, n'est pas mort pour tout le monde, ou pour tous les hommes ; & qu'il n'a respandu son sang que pour le salut des predestinés, ils declarent qu'ils ne l'ont iamais dit, & ne le diront iamais. &c.

N'admirés vous pas en cela, la bonne foy des Iansenistes ? mais quoy qu'ils en disent, ne voyés vous pas le contraire de vos yeux, ausquels vous deuez plustost croire,

qu'a leur priuilege & vſage de mentir aſſeurement, quand ils n'ont point d'autre moyen de mettre leur honneur à couuert.

Pour le 2. point qui eſt, qu'ils ont ſouſtenu cette meſme doctrine apres la condemnation que le Pape en à fait, c'eſt ce que ie m'en vay vous faire voir.

Noſſeigneurs les Cardinaux, Archeueſques & Eueſques de France ſont des teſmoins trop illuſtres pour eſtre reprochés, & ie crois que toutes leurs parolles ſeront autant de conuictions de ce que i'entreprens de prouuer. Voicy comme ils en parlent en leur lettre eſcrite au Pape dattée du 18. iour de Mars 1654. *Apres que tous les Eueſques de France eurent fait publier la Conſtitution, par laquelle voſtre Saintetécondamne les cinq propoſitions tirées des liures de Ianſenius, Eueſque d'Ypre, il ſembloit que l'on ne deuoit attendre autre choſe, particulierement des François, qui ſe ſont maintenus touſiours en cet aduantage d'honnorer auec vn grand reſpect le Siege Apoſtolique, ſinon que les eſprits de tous conſpireroient par vne concorde veritablement ſincere, à conſeruer l'vnité de la foy. Mais l'autheur des diſſentions à enuié à la France vn ſi grand bon-heur, qui deuoit eſtre le ſouhait de tous les gens de bien; & connoiſſant qu'il ne pouuoit obtenir ouuertement que l'on ſe departiſt de la reuerence qui eſt deuë au S. Siege, par vn manifeſte mépris de la Conſtitution, il à eſſayé d'y reüſsir par des entrepriſes obliques & artificieuſes pour ſurprendre les ſimples &c.* & plus bas, *ils taſchent (ces Eccleſiaſtiques) d'oſter vne partie de ce vieux depoſt de la foy, dont la garde à eſté commiſe par* IESVS-CHRIST *à la Chaire de S. Pierre, rabaiſſant honteuſement la Maieſté du Decret Apoſtolique &c.*

Et en la lettre Circulaire qu'ils eſcriuerent en meſme temps aux autres Archeueſques, & Eueſques du Royaume de France, ils leur parlent en ces termes; *Nous auions eſperé que ceux qui ayment & ſuiuent les opinions de Ianſe-*

nius Euesque d'Ypre cesseroient (ils auoient donc des-ia commancé auant la condemnation) *d'exciter des troubles, apres qu'Innocent X. à frappé d'anatheme les cinq Propositions de cet Autheur; & que l'Eglise ioüyroit d'vne parfaite tranquillité puisque par son Decret, il auoit commandé aux vents de s'arrester, mais il est arriué entierement le contraire de ce que nous attendions. &c.*

Peut-on douter maintenant que les Iansenistes n'ayent soustenu les opinions de Iansenius apres leur condemnation? outre que le Pape dit, *Qu'il y à des Contredisans & Rebelles*, qui ne sont autre que Messieurs du Port-Royal, & autres Sectateurs de cet Hollandois? qu'apporteront ils pour leur defense? auront ils l'impudence de dire au S. Pere ce qu'ils ont dit au R. P. Annat, faute de meilleure solution, *Mentiris impudentissimè*? diront-ils le mesme a Nosseigneurs les Cardinaux, Archeuesques, & Euesques de France? s'ils ne le font de bouche, ou par escrit, ie crains fort que dans le cœur, ils ne disent encore pis: c'est maintenant leur solution ordinaire de nier tout, & dire à ceux qui les pressent viuement; qu'ils ont menty. Mais los lecteurs de leurs ouurages voyant bien que c'est la rage qu'ils ont dans le cœur, qui leur met ces iniures en la bouche, & que c'est vne monnoye trop mauuaise, ils ne s'en payent pas si facilement. Apres leur condemnation n'ont ils pas publié par tout, & par parolles, & par liures escrits que c'estoit vne condemnation forgée? qu'on faisoit des triomphes imaginaires?

Mais pour acheuer de tout poinct cette conuiction, de sorte qu'ils n'ayent rien à repliquer, n'ont ils pas renouuellé les Propositions anathematisées, depuis qu'ils ont veu la Constitution du Pape? le sieur Arnaud, chef de party, n'a-t'il pas escrit sa seconde lettre, depuis que Iansenius est condamné? & dans cette lettre n'a-t'il pas dit, *Que la grace à manqué à Saint Pierre, en vne occasion,*

ou l'on ne peut dire, qu'il n'ayt point peché ? Ce qui à esté censuré par Messieurs de la Sorbonne, & declaré Heretique : comme le Pape Innocent X. auoit declaré Heretique la proposition de Iansenius d'Ypre, par laquelle il auoit dit le mesme que Monsieur Arnaud à escrit apres luy ; *Qu'il y à des preceptes qui sont impossibles aux hommes iustes, eu esgard à leurs forces presentes, quoy qu'ils ayent volonté & fassent effort pour les garder, & la grace qui les leur rendroit possibles, leur est desniée.*

Vous voyés donc par là (mon cher Lecteur,) que les Iansenistes, quoy qu'ils le nient effrontement, ont soustenu les opinions de Iansenius, depuis leur condemnation. Reste maintenant a vous monstrer comme ils les tiennent encore à present, nonobstant toutes les censures des Papes, des Prelats, & de la Sorbonne, en quoy ils se monstrent vrayement & proprement Heretiques.

Depuis qu'ils ont ainsi contredit, & que le sieur Arnaud à escrit ses deux lettres, ou il à renouuellé cette Heresie, à t'on veu vne abiuration ? ont ils renoncé à leurs erreurs ? ils ne l'ont pas fait qu'on ayt sceu, ce qui se deuroit sçauoir, s'ils en auoient fait quelqu'vne, & partant ils donnent à connoistre qu'ils demeurent dans les mesmes sentimens, qu'ils ont eû iusques à present, que ces propositions condamnées, sont bonnes & Orthodoxes.

On n'a point veu encore dans le Port-Royal, qu'on ayt appellé d'honnestes gens, pour faire protestation en leur presence, & deuant vn Crucifix, qu'on veut faire reparation au Sauueur du monde, de l'auoir iniurié, & luy auoir osté son aymable qualité de Redempteur, l'espace de plusieurs années, comme vn de mes amis, homme de bien & sincere m'a asseuré qu'vn Prestre de . . . à fait en vne ville de Bourgongne (que ie nommeray, auec les qualités du personnage, si les Iansenistes trouuent autant à redire à ma relation, qu'ils ont tesmoigné de mescontente-

ment de l'action. Cet homme se voyant (il n'y à pas long temps,) proche de la mort, & sur le point d'aller comparoistre en personne deuant celuy qui deuoit estre son Iuge, & que la conscience luy representoit auoir esté offensé par son heresie, à fait venir deux honnestes Ecclesiastiques, pour estre tesmoins de son abiuration (si cela suffit, ie m'en rapporte, mais ayant fait profession publique de cette malheureuse doctrine, il me semble, que la reparation en deuoit estre publique, pour estre bien faite.) On n'a rien veu encore de pareil, dis-ie, dans le Port-Royal, qui est le Fort du Iansenisme, ce qui seroit neantmoins necessaire pour faire connoistre aux fideles, qu'ils ne sont plus Iansenistes, qu'ils ont abandonné le party de l'Heresie, & qu'ils sont maintenant Orthodoxes & Catholiques: à moins que cela, tout le monde à droit, (quoy qu'ils disent,) de les tenir pour Heretiques. Il ne suffiroit pas à Derlincourt Ministre de Charanton, ny à du Moulin, de dire, ie nie que i'aye tenu des Heresies, pour obtenir qu'ō ne les croye plus Heretiques, il en faudroit auoir vn acte public, auec les solemnités ordinaires.

I'en dis autant des Iansenistes, il ne leur suffit pas de dire au Confesseur du Roy, vous aués menty M. R. P. pour deuenir tout à coup d'Heretiques, bons Catholiques : ny dire, ie nie que nous ayons tenu ces propositions condamnées, puis que leurs liures propres les conuainquent du contraire.

En second lieu, ils sçauent bien qu'ils ont fait imprimer des Heures, qu'on appelle à la Ianseniste, ou ils ont osté à Iesvs-Christ nostre Seigneur, le tiltre de Redempteur de tous les hommes ; ils l'ont soufflé, pour me seruir des termes de St. Augustin, hors des Hymnes, ou cela estoit escrit, selon la creance de l'Eglise : & ainsi ils sont Heretiques au sentiment de ce Pere, qui appelle des personnes qui sont telles, que sont les Iansenistes, *Exsufflatores Christi, & qui Christum exsufflant*, *tract* 11. *in Ioann.*

beueuës, leur malice, & leurs erreurs, ils continuent auec opiniaſtreté (diſent Meſſieurs les Prelats, dans leur lettre eſcrite au Pape le 2. Septembre 1656.) à ſouſtenir que les cinq propoſitions condamnées, ne ſont point de Ianſenius, particulierement le chef de party le ſieur Arnaud, qui aſſure qu'il n'a pû les y trouuer, quoy que ceux de ſon party confeſſent qu'elles y ſont, comme nous l'auons remarqué plus haut, & que la Conſtitution du Pape Innocent X. la Bulle d'Alexandre VII. & les lettres de Meſſieurs les Prelats de France le confirment. Que faut-il donc dauantage pour eſtre cenſés Heretiques?

Le ſieur Arnaud, ou le Secretaire du Port-Royal reſpond à cela, qu'on ne peut pas conclure qu'ils ſoient Heretiques, encore qu'ils ne s'accordét pas auec le Pape, & les Eueſques, d'autant que ce n'eſt pas matiere d'Hereſie, & que le Pape ne peut pas definir, qu'vne telle ou telle propoſition eſt dans Ianſenius, ou qu'elle n'y eſt pas: qu'il s'agit en cela du fait, non pas du droict, & que ce n'eſt qu'en matiere de droict, qu'on eſt Heretique, ſi on ne croit pas au Pape, non pas, où il s'agit du fait: qu'ils peuuent bien eſtre Schiſmatiques, non pas Heretiques. Par où l'on voit qu'ils aduoüent du du moins qu'ils ſont Schiſmatiques, n'acquieſçans pas au Souuerain Pontife. Mais auec leur Schiſme, il y à de l'Hereſie, & Meſſieurs les Prelats nous en aſſurent, quand ils qualifient leur Doctrine, *La nouuelle Hereſie.*

En 2. lieu, s'ils ne ſont Heretiques, il n'y a iamais eû d'Heretiques au mõde: les Pelagiens & Semi-Pelagiens ne le ſont pas: les Priſcillianiſtes ne le ſont pas: les Lutheriens & Caluiniſtes ne le ſont pas. D'autant que tout ce que peuuent produire les Ianſeniſtes pour prouuer que ces errans, & autres ſemblables, ont eſté Heretiques, on peut leur appliquer & par meſmes raiſons prouuer qu'ils ſont auſſi Heretiques. Si ceux là ont eſté declarés tels, pour ne vouloir pas croire au Souuerain Pontife, & ne point receuoir ſes definitions en

matiere de foy : Les Ianſeniſtes qui font auiourd'huy le meſme, apres tant de Declarations, Cenſures, d'aduertiſſemens & de menaces, ne le ſont ils pas auſſi? S'ils diſent qu'ils n'ont pas eſté condamnés par vn Concile General, mais ſeulement par vn ou deux Papes. Les Pelagiens & les Priſcillianiſtes, comme le remarque Bellarmin *t.* 1. 3. *Gen. Cont. l.* 4. *c.* 3. ne l'ont pas eſté auſſi, que par le Saint Siege, laiſſent ils pour cela d'eſtre cenſés & appellés Heretiques? S'ils oppoſent que pour eſtre declaré Heretique, il faut que l'Eueſque en propre perſonne, comme dit le Sr. Arnaud, aduertiſſe pluſieurs fois ceux qu'il voit dans l'erreur, & qu'aucun Eueſque ne les à fait citer, ny appeller, ou aduertir, & par conſequent, on ne peut pas leur donner cette iniure, & le nom infame d'Heretique : ie leur demande ſi tous les Pelagiens, Priſcillianiſtes, Lutheriens, Caluiniſtes & autres Sectaires, ont eſté aduertis en perſonne par leurs Eueſques? ils n'oſeroient dire cette extrauagance: & nonobſtant cela, ſont ils pas Heretiques? Si cela eſtoit, Caluin ne ſeroit pas Heretique, ny Beze, ny du Moulin, car qui eſt l'Eueſque qui les ayt aduertis en propre perſonne, vne & deux fois? Les Ianſeniſtes n'en ſçauroient marquer vn ſeul, & partant ſelon leur Doctrine, on ne pourroit dire que Caluin, Beze, & du Moulin ont eſté Heretiques, qui eſt la plus grande de toutes les abſurdités qu'vne ceruelle démontée puiſſe admettre, & vn des plus grands ſujets qu'vn homme puiſſe donner pour ſe faire iuger digne des petites maiſons.

Pour acheuer ce poinct, il ne me reſte qu'à reſpondre à vne illuſion des Ianſeniſtes, qui flattent leur imagination, des miracles que la Sainte Eſpine fait en vne de leurs Egliſes. Mais la gueriſon de cette maladie ne ſera pas fort difficile, s'ils eſcoutent la raiſon. Qui leur a dit que ces miracles ſe ſont faits pour confirmer leur Doctrine? il eſt bien plus clair, que c'eſt pour piquer leurs conſciences, & les attirer à reconnoiſtre celuy dont la Sainte Eſpine à cette

vertu, pour le Redempteur de tous les hommes, ce qu'ils luy ont desnié tant de fois, & de bouche & par escrit. Quand le mesme fils de Dieu fit miracle pour remettre l'oreille à Malchus, ce n'estoit pas pour porter tesmoignage, qu'il faisoit bien, & que la fausse opinion qu'il auoit de ce fils de l'homme, fust veritable, mais pour le gagner par ce bien fait, qu'il rendoit à vne meschante volonté, & à vn sacrilege, qu'il venoit de commettre, mettant la main sur l'oinct du Seigneur. I'en dis de mesme, des Miracles de la Ste Espine dans les Eglises des Iansenistes, ils ne sont pas faits pour appreuuer leurs erreurs, mais pour picquer leurs consciences, les faire rentrer en eux mesmes, & leur faire dire auec Dauid, *Conuersus sum in erumnâ meâ, dum configitur spina.* Les Miracles qui se font parmy les Heretiques & Infideles, ne sont pas des approbations de leur Heresie, ou Infidelité; autrement il faudroit conclure que les Turcs, & les Persans, ont la vraye Religion: &que leur Alcoran vaut nostre Euangile, dautant que nous lisons chez le Cardinal Annaliste, que l'an de Nostre Seigneur 591. la Croix fit des Miracles parmy les Turcs, les desliura de la Peste; & que les Persans, en mesme temps remporterent vne insigne victoire par l'intercession de la Sainte Vierge Mere de Dieu; mais tenir ce discours, n'est ce pas estre pire qu' Heretiques? Il est donc trop euident que les Miracles de la Ste. Espine ne peuuent seruir aux Iansenistes, qu'a faire connoistre qu'ils tiennent tousiours ferme dans leurs premiers sentimens, nonobstant les Constitutions, Brefs, & Decrets des Papes: nonobstant les Declarations des Prelats de France, & le consentement vniuersel de toute l'Eglise, & par consequent qu'ils sont vrayement & proprement Heretiques.

§. III.

Qu'il faut fuyr les Ianſeniſtes.

PVIS donc que nous auons des commandemens, & tant de raiſons de fuyr les Heretiques, & que les Ianſeniſtes ſont formellement tels, comme nous auons prouué dans les deux premieres parties : il s'enſuit éuidemment qu'il faut les éuiter, non pas en vertu d'aucune cenſure de l'Egliſe, ſinon apres qu'ils auront eſté denoncés (car depuis le Concile de Conſtance, la Cenſure de l'Egliſe, n'oblige point à la fuitte des Heretiques, qu'apres vne denonciation iuridique) mais pour éuiter le danger d'eſtre peruerty, à quoy la charité que nous deuons auoir pour nous meſmes, nous oblige, & pour obeyr aux commandemens que le St. Eſprit nous en à faits par ſes Apoſtres.

Ie ſçay bien qu'ils diront, ce qu'ils ont deſ-ia dit, que ces commandemens n'ont eſté faits qu'aux Eueſques, mais il faut qu'ils ſcachent ce qu'on leur à repliqué, que cela eſt tres faux : & que Saint Iean qui a fait le meſme commandement l'à ſignifié à Electa, qui eſtoit vne femme, en ſa 2. Epiſtre v. 10. Saint Ieroſme à Ste. Paule, Saint Antoine à ſes Religieux qui n'eſtoient pas Eueſques. Que s'ils diſent que cela s'eſt fait apres la condemnation de ces Heretiques, lors qu'ils eſtoient aſſez connus, le Ianſeniſme à eſté condamné d'Hereſie, & la condamnation en eſt aſſés connuë & publique : & partant, comme il eſtoit permis à Electa, à Ste. Paule, & aux Compagnons de Saint Antoine, de iuger que ceux qui tenoient la Doctrine condamnée, eſtoient Heretiques, & qu'ils en deuoient éuiter la conuerſation : de meſme eſt-il permis, voire commandé auiourd'huy à

tous les fideles, de fuyr ceux qui ſont connus eſtre entachés du Ianſeniſme, ſans crainte d'vſurper (comme ils veulent faire croire) la juriſdiction Epiſcopale, & bleſſer la charité que nous deuons à noſtre prochain.

Cela eſtant, il nous reſte maintenant de voir & examiner en quoy, & comment nous deuons les éuiter. Mais le diſcernement n'eſt pas bien difficile à faire : il n'y à point de doute, que c'eſt particulierement, en l'habitation, ou demeure, en la conuerſation, en la lecture de leurs liures, & en la communication tant actiue que paſſiue, des Sacremens.

Quant à l'habitation auec des perſonnes qui ſuiuent cette Hereſie, il eſt certain que c'eſt la premiere choſe qu'on doit fuyr, à moins que d'expoſer ſa foy à vn danger éuident (ie parle pour ceux qui n'ont pas la capacité de deſcouurir le poiſon, & la fauſſeté de leurs erreurs, ny la force de leur reſiſter.)

Si Saint Antoine deffend de s'aſſeoir vn moment auec les Heretiques. *Cum illis nec ſedendum.* & ſi l'Apoſtre S. Iean ne voulut pas demeurer vn quart d'heure ſous vn meſme toict auec Cerinthus, nous monſtrent ils, pas par leur exemple, qu'il ne faut pas habiter en meſme maiſon auec des perſonnes de cette eſpece, quand on peut facilement s'en abſtenir.

Mais ſi on ſe donne bien de garde de demeurer auec des peſtiferés, d'autant que le danger y eſt trop grand, & qu'vn corps peſtiferé iette touſiours ſon poiſon, & infecte l'air, doit on pas à plus forte raiſon, fuyr la demeure auec les Heretiques, qui dogmatizent par tout, & corrompent ceux qui s'en approchent ? La raiſon y eſt trop claire, & partant, ſi on connoit des communautés infectées d'Hereſie, ſoit Caluiniſte, ſoit Ianſeniſte, il faut les fuyr plus que les Lazarets, ou les peſtiferés font leur demeure, & empeſtent l'air.

Surquoy plusieurs personnes deuroient bien faire reflexion, particulierement ceux & celles qui veulent entrer dans quelques communautés, tant d'hommes, que de femmes, pour se faire Religieux ou Religieuses, Retirés, Seruiteurs, ou Seruantes, la chose est de plus grande importance qu'ils ne pensent.

I'en dis de mesme des parens, qui veulent, ou procurent telles conditions, à leurs enfans, parens, ou amis : si les personnes auec lesquelles vous vous rangés, ou bien, ou vos parens vous veulent faire entrer, sont imbuës du Iansenisme, qui est vne Heresie, comme ie le viens de preuuer, vous vous exposés à vn tres grand danger de deuenir Heretique, & de vous perdre.

I'ay dit, s'il y à des Cõmunautés Iansenistes, mais helas qu'il seroit bien à desirer qu'il n'y en eust point tant, qui en font vne assés haute profession, en ce qu'ils dogmatizent, & defendent tousiours ce party là, mais ce qui est plus à deplorer, c'est d'y voir des filles renfermées entre quatre murailles, des Vierges folles, qui s'estans mises en Religion, pour attendre l'espoux & entrer auec luy en la sale des nopces, laissent esteindre leurs lampes au vent de l'Heresie, d'ou il est moralement impossible de les retirer, à moins que de faire miracle, car comme elles ont peu, ou point de science, & beaucoup d'opiniastreté naturelle, il n'est point de sujet plus susceptible d'erreur, & plus difficile à conuertir.

Pauures Creatures, que vous me faites pitié ! donner de l'argent pour vous perdre ! aller commencer vn petit Enfer entre quatre murailles, pour en aller faire par apres vn plus grand, qui durera autant que l'Eternité, vous me faites compassion ! pauures Colombes seduites, à quoy pensez vous, de vous laisser ainsi piper par vn mal-heureux Directeur, qui vous veut mener auec luy dans le precipice ? pourquoy le croyés vous, plustost que tous les Euesques de France, qui

vous disent par leurs declarations, quo le Iansenisme est vne Heresie ? est il plus croyable qu'eux tous ? plus que le Pape, le Saint Pierre viuant, la langue du Ciel, le Vicaire de Iesus-Christ ? seriés vous assés effrontées pour trancher ce mot & prononcer cette espece de blaspheme ? si vous en estes logées là, ie ne feindray pas de vous dire la pensée d'vn homme d'esprit, sçauoir qu'il vaudroit mieux pour vous, que vous fussiés en vn lieu infame, ou l'on pert la chasteté auec l'honneur, d'autant dit-il, que vous ne feriés pas vne si grande perte, & vostre conuersion seroit beaucoup plus facile : vous ne feriés perte que de la chasteté, qui n'est pas comparable à la foy, que vous perdés dans vostre Monastere Iansenîste, & l'horreur du lieu, auec l'infamie de ce peché vilain vous donneroit de la honte de vous mesme, ou vostre Heresie vous flatte, & vous endort dans la bonne estime de vostre esprit.

Pour la conuersation auec les Iansenistes, il est visible, qu'il la faut éuiter, d'autant qu'il est moralement impossible de frequenter souuent auec des personnes, qui ont perdu la foy, & dogmatizent à toute occasion, qu'on n'en reçoiue quelque eschec : on ne peut resister aux vnes, parce qu'on n'a pas assés de force pour le faire ; on preste l'oreille aux autres, & on croit facilement ce qu'elles disent, d'autant que ce sont des personnes que nous aymons, ou qui nous veulent du bien, ou de qui nous auons opinion de Sainteté & de capacité : & s'il y en à beaucoup de ce party là, & peu, ou point de l'autre, on à de la peine à se roidir contre le torrent : outre qu'en matiere de sentiment, & sur tout de Religion, on s'offence facilement, & on prend en auersion ceux ou celles, qui ne sont pas de mesme opinion que nous : de crainte donc de ces disgraces, on donne les mains, & pour éuiter des querelles, on perd la foy.

Que si on ne donne point le consentement entier à tous leurs discours, & si on n'embrasse pas le party si chaudemét

que les autres, il est bien difficile qu'on ne vienne du moins à douter positiuement de la Doctrine, qu'on entend combattre sans cesse, qu'on deschire, & qu'on descrie, comme ignorance des escritures Saintes, de peu d'intelligence des Saints Peres, de peu de spiritualité, de relasché dans les mœurs, (les Heretiques ne manquent iamais d'artifice pour couurir leurs mauuais desseins) il est bien difficile, dis-ie, qu'ō ne vienne en fin à douter, si cette Doctrine de l'Eglise en matiere de foy, est vraye, & ainsi qu'on ne tombe dans l'Heresie : car c'est estre Heretique formellement, de iuger qu'entre les choses de la foy, il y en à de douteuses, ou incertaines, comme l'enseignent Sylueftre Maistre du Sacré Palais *Verbo hæresis q. 5. Duard l. 2. in Canon.* Tolet & plusieurs autres.

Il s'en trouue en ces rencontres, dit Vincent de Lerins c. 25. qui se laissent emporter du premier coup, & à la premiere semonce *Alij illicò prorsus auolant, alij tantummodo excussi, & perire metuunt & redire erubescunt, semineces, semi viui &c.* D'autres sont seulement esbranlés, ils craignent de se perdre dans les opinions nouuelles, & s'ils en ont tenus quelques vnes, ils ont honte de s'en desdire, & de retourner auec des grandes blessures, & cōme à moitié morts, parce qu'ils ont beu du venin en telle quantité, qu'il n'est pas capable de les tuer, mais aussi il leur est bien difficile à digerer : ils ne peuuent mourir, mais il ne leur permet pas aussi de viure : ô la miserable condition ! de combien de soins, comme autant de vents, sont ils agités ? tantost ils se laissent emporter au gré du vent de l'erreur, tantost ils retournent sur eux mesmes à guise de flots de la mer : tantost par vne presomption temeraire ils approuuent des choses incertaines, tantost par vne crainte dés raisonnable, ils nient des choses assurées, tant ils sont inconstans, & irresolus, auquel des deux partis ils s'attacheront.

Voila ce qu'on gagne dans le commerce, ou la conuer-

ſation auec les Heretiques, ſçauoir de perdre la foy, qui eſt le fondement de toutes les autres vertus, ou du moins de l'expoſer au danger éuident d'en faire vn malheureux naufrage, parmy ces tempeſtes, ou le pauure eſprit d'vn homme inconſideré s'eſt ietté par faute de conduite, & neantmoins on voit des perſonnes de toutes conditions qui ſe veulent perſuader, & le voudroient faire croire aux autres, qu'il n'y à point de danger, qu'il eſt auſſi indifferent de voir, frequenter, & entendre les Ianſeniſtes, comme d'entendre vn Aduocat au Barreau, ou viſiter vn amy : que le different qui eſt entre les Catholiques & les Ianſeniſtes, n'eſt pas de plus grande conſequence, que les diſputes des Philoſophes, ou des Theologiens ſur vne matiere, ou les deux ſentences oppoſées ont des partiſans qui les ſouſtiennent : que ce n'eſt qu'vne querelle d'eſcole, & qu'il eſt permis d'en croire tout ce qu'on veut. Mais ce ſentiment eſt bien eſloigné de la verité, & de celuy de Noſſeigneurs les Prelats de France, leſquels en leur relation p. 50. 51. & 76 appellent la doctrine de Ianſenius, HERESIE, *Et vn des plus grands maux dont l'Egliſe pouuoit eſtre affligée : vne doctrine qui ruine eſgalement la verité de la Foy, & la pure doctrine de Sainct Auguſtin p. 16.*

De plus ce qui nous doit faire fuyr leur conuerſation, eſt, que comme il eſt bien difficile de s'approcher d'vn Charbonnier ſans ſe noircir, d'vn Meuſnier ſans s'enfariner, du feu ſans ſe bruſler, de la bouë ſans ſe ſoüiller, le charbon, la farine, le feu, & la bouë, eſtans trop prodigues de leurs qualités, il l'eſt auſſi de s'approcher de l'Hereſie, qui eſt encor plus prodigue de ſon venin : elle le pouſſe à tort & à trauers, à propos & ſans propos, en public &

Et partant ce sera vn traict d'aussi grande prudence, comme il l'est de conscience, de fuyr la conuersation de ceux qui en sont corrompus, de peur qu'en nous en aprochant trop souuent,, ou trop prés, nous n'en sentions les malheureux effets.

En 3. lieu, il faut fuyr la lecture de leurs liures, lettres, & escrits, d'autant que les liures sont la couppe de l'Heresie, ou elle fait boire le poison, qui tuë les Lecteurs qui n'ont pas l'estomach assés fort pour le digerer, ie veux dire la capacité de soudre les difficultés qu'ils y rencontrent. C'est par ce moyen là que toutes les Heresies se sont dilatées, particulierement la Caluiniste, laquelle en ses commencemens à corrompu beaucoup d'esprits, par des petits liures bien reliés, dorés, & aiustés, ou elle auoit semé ses erreurs : le Iansenisme qui suit ses pistes, n'a pas manqué de l'imiter en cela, faisant imprimer & distribuer liberalement des heures, ou liures de prieres, a sa mode, pour attirer ceux & celles qui les liront, à ses sentimens, particulierement les femmes: car pour les hommes il à fait des liures, des lettres, & escrits de toutes sortes qu'il à semé par toute la France, & enuoyé à vn nombre infiny de personnes connuës, & inconnuës, sans en demander autre retour, sinon qu'on les leust, & qu'on les creust. Mais le S. Siege qui a condamné leur doctrine dans Iansenius, ne s'est pas oublié aussi de les censurer, d'en defendre la lecture, comme pestilentielle aux ames, ce qui à esté reçeu par Messieurs de l'Assemblée du Clergé de France, pour empescher les François de les lire, sous peine de des-obeissance & de peché. Mais quand ils ne seroient pas censurés, la prudence ne nous en deuroit elle pas destourner ? Si on nous presentoit a boire quelque liqueur delicieuse & agreable au goust, dans vne coupe d'or, ou l'on nous aduertiroit qu'il y à du poison, serions nous si prodigues de nos vies, que de l'accepter, & d'en boire, ou gouster sans

horreur : si dans vn linge tres-fin & tres-blanc on nous asseuroit qu'il y à de la peste, n'aurions nous pas autant de temerité, que peu de iugement, si nous nous en voulions seruir, contre le charitable aduertissement de nos amis, voire mesme contre la deffense expresse de ceux qui ont du pouuoir sur nous, & peuuent nous commander legitimement ? il faudroit auoir vn estrange manie, & vne passion desreglée à l'excés, de se perdre. C'est neantmoins ce que font ceux qui lisent les liures des Iansenistes : le Pape les aduertit qu'il y a des erreurs, & du poison pour les ames, ce Pere commun & qui desire leur salut, leur deffend ; Messieurs les Prelats assemblés en grand nombre reçoiuent cette deffense, & aduertissent qu'on s'en donne de garde, faut-il pas estre bien temeraire, de iuger qu'ils s'abusent, qu'il n'y en à point, ou auoir beaucoup de presomption, de s'imaginer, quoy qu'il y en ayt, que nous sommes assés forts pour ne nous pas laisser vaincre ?

Enfin & sur tout il ne faut point auoir de communication auec les Iansenistes pour les Sacremens, soit a les receuoir de leurs mains, soit à leur conferer.

Pour esclaircir ce poinct, ie suppose trois verités, dont la premiere est, que tout Heretique est en estat de peché mortel, & en voye de damnation (ie crois que les Iansenistes, ny les Caluinistes, qui ne s'estiment pas plus Heretiques que ceux la, ne me debattront pas cette proposition)

La 2. que tout Heretique encourt l'excommunication fulminée par l'Eglise, du moins quand il à manifesté son erreur par des signes exterieurs, & qui ont pû estre punis par les Superieurs spirituels.

La 3. que nonobstant cette excommunication, les He-

Concile de Constance l'ayant ainsi determiné : car s'ils estoient denoncés, les absolutions qu'ils donneroient, seroient inualides & de nul effet, n'ayant point de iurisdiction, & ceux qui les receuroient d'eux, commettroient vn Sacrilege, & encoureroient vne excommunication : Mais quoy qu'en vertu de la censure, nous ne soyons pas obligé de les fuyr, & qu'ils puissent validement conferer les Sacrements, si est-ce que la charité que nous deuons auoir pour nostre prochain, nous defend de les receuoir de leurs mains: comme leur incapacité & indisposition nous empesche de leur donner.

Ie dis que la charité nous defend ce commerce (selon plusieurs grands Docteurs, comme sont Sotus, Sayrus, Bonacina & autres) sans iuste cause, ou grande necessité, d'autant qu'elle ne veut pas que nous seruions de pierre d'achoppement à nostre prochain, & que nous soyons cause de luy faire commettre vn grand peché, quand nous pouuons l'éuiter facilement. Ce qui arriueroit en ce cas, si connoissant bien qu'vn Prestre est Heretique, qu'il soustient des Heresies connuës & declarées telles par le S. Siege, & abhorrées des Catholiques, nous luy demandions, neantmoins, sans necessité pressante, de Communier en sa Messe, ce qu'il ne peut pas faire, sans peché mortel, parce qu'il est en mauuais estat.

Bien dauantage, quand nous sçauons qu'ils ont des erreurs sur les Sacremens que nous leur demandons, particulierement sur celuy de la Penitence, comme les Iansenistes en ont, car outre que nous leur ferions faire plusieurs actes d'Heresie, en ces matieres là, nous nous exposerions, nous confessant à eux au danger euident de ne point receuoir l'absolution, de faire vne momerie au lieu de Sacrement : par exemple s'ils ne pretendent que declarer que nous sommes absous, sans intention de donner vne veritable absolution.

Quant à ce qui eſt de leur conferer ces Sacremens là, leur indiſpoſition nous le defend, (excepté s'ils demandoiét l'Euchariſtie publiquement, & qu'ils ne fuſſent pas connus pour Heretiques ou pecheurs publics,) la raiſon en eſt euidente, d'autant qu'ils ſont excommuniés, & qu'vn Preſtre ne peut pas donner les Sacremens à vn excommunié, quoy que toleré de l'Egliſe, parce que le droict naturel diuin defend de conferer les Sacremens à celuy qui les demande, dans vne diſpoſition qui en empeſche l'effet, ſi ce n'eſt vn pecheur caché, qui demande publiquement l'Euchariſtie. Adiouſtés à cela qu'ils ne ſe confeſſent pas de leur Hereſie, qu'ils n'ont aucune douleur d'auoir offenſé Dieu en cela, & qu'ils n'ont aucun propos de s'en amander, qui ſont tous empeſchements eſſentiels à vne bonne abſolution.

Ie dis bien dauantage, quand ils auroient tout cela, quād ils ſe confeſſeroient de leur Hereſie, quand ils en auroient vne grande douleur, auec vn deſir de n'y plus retomber à l'auenir, ce ne ſeroit pas encore tout: deux choſes y ſeroient encor neceſſaire, vne du coſté du Penitent, & l'autre du coſté du Confeſſeur: du coſté du Penitent, vne abjuration de ſon Hereſie, ſi elle à eſté publique: du coſté du Confeſſeur, la puiſſance d'abſoudre de l'excommunication, qui eſt reſeruée au Pape, ou le Concile de Trente eſt reçeu, & en France à Meſſieurs les Eueſques, ſelon le droict ancien, auquel on n'a point derogé: d'ou s'enſuit que quiconque donne abſolution d'Hereſie ſans cette puiſſance, il fait vn ſacrilege, & en fait commettre vn à ſon Penitent. Cela eſtant, Confeſſeurs, qui donnés l'abſolution à des Religieuſes, & à des Preſtres, que vous ſcaués eſtre Ianſeniſtes, combien commettés vous de Sacrileges, auec eux, & auec elles, ſoit

excuser. Cela merite bien que vous y pensiés serieusement, il y va de la damnation de vostre ame, & de celles de vos penitents & penitentes: ce n'est pas vne affaire de petite importance.

Epilogue.

PVis donc mon cher Lecteur, que le commandement de Dieu nous oblige à fuyr les Heretiques, que l'exemple des Saints nous y conuie, & la raison de nostre costé nous y attire: & que d'allieurs nous sçauons par le tesmoignage irreprochable du S. Siege, de Nosseigneurs les Prelats de France, & par la force des raisons, que les Iansenistes sont vrayment & proprement Heretiques, qu'il en faut fuyr l'habitation, la conuersation, la lecture de leurs liures, & la communication dans les Sacremens: faites vous pas resolution de n'auoir iamais aucun commerce auec eux, sans vne pressante necessité, de crainte de tomber dans leur Heresie & participer à leur crime?

La charité que vous deués auoir pour vous mesme, & la prudence, demandent cela de vous.

L'affaire est de trop grande importance pour en negliger le soin, & ne se pas mettre en peine si on y fait quelque faux pas, ou non: il s'agit d'estre, ou ne pas estre Heretique, de faire, ou ne pas faire la plus grande de toutes les folies: & qu'elle plus grande folie peut on s'imaginer, que d'abandonner le iugement des Souuerains Pontifes, des Prelats du Royaume, & de toute l'Eglise, pour se ranger du costé d'vn Hollandois, & de quelques autres esprits bigearres, qui n'ōt autre ambition que de se bastir vne grande renommée sur les ruines de l'Eglise, qu'ils renuerseroient volontiers, s'ils auoient autant de puissance que de malice. Considerés d'vn costé les Papes Vrbain VIII. Innocent X. Alexādre VII. auec tous les Prelats de Frāce, d'Italie, d'Espagne, d'Alemagne, de

Flandre & de toute la Chreſtiéneté, la Sorbône & les Vniuer-
tés les plus fameuſes, qui condamnent vne doctrine d'He-
reſie : de l'autre vn Hollandois auec le fils, ou petit fils d'vn
Heretique Caluiniſte, de 20. ou 25. faiſeurs de ſabots, de
lanternes, de chauſſe-pieds, qui veulent renuerſer la Reli-
gion confirmée par la vie de tant de Saints, & de tant de
Miracles ; de quel coſté la prudence vous dit elle, qu'il faut
vous tenir ? Quand Dieu n'auroit pas promis l'infaillibilité à
ſon Egliſe, vous dicteroit-elle pas qu'il faut s'en tenir aux
ſentimens du Chef de l'Egliſe, de tant de teſtes Mitrées, &
de tant de Docteurs tres-ſçauans ? C'eſt dequoy il s'agit main-
tenant. Il n'y à point de danger du coſté de celle à qui Dieu à
dit que les portes, c'eſt à dire, les puiſſances de l'Enfer ne
pourront iamais rien contre-elle : de l'autre il n'y à rien à ga-
gner que des Anathemes, des Excommunications, des Ma-
ledictions du Ciel, & au bout, l'Enfer pour toute l'Eternité,
faut il heſiter ſi vous quitterez ce malheureux party, ou l'in-
conſideration vous à ietté, ou bien, n'y eſtant pas engagé, ſi
vous vous en donnerés de garde ? faut il deliborer ſi vous ſe-
rés paille ou froment?

Les Hereſies dit Vincent dit Lerins, ſont des ſecouſſes que
Dieu permet arriuer au monde, pour ſeparer la paille du bon
grain : auſſi toſt qu'vne tempeſte s'eſleue, on voit voler la
paille en l'air au gré du vent, pendant que le froment tient
ferme, ſans ſe mouuoir de ſa place : il en eſt de meſme des
Hereſies, dit ce grand homme, auſſi toſt qu'elles paroiſſent,
les eſprits legers, à guiſe de paille, courent & volent à ces
nouueautés, pendant que les eſprits ſolides, les bons Catho-
liques tiennent bon contre la tentation : Que voulez vous
eſtre ? Ie m'aſſeure que vous direz que vous ne voulés point

c'est à dire dans le Paradis. Tenés donc ferme dans le party de l'Eglise, & fuyés les Heretiques, mais entre autres les IANSENISTES.

Fautes à Corriger.

Page 12. *ligne* 27. ordonné *lisés* ordonnée.
p. 16. *lig.* 2. point *lisés* poinct.
p. 16. *lig.* 8. nier *lisés* dire.
p. 17. *lig.* 2. *effacés* les.
p. 27. *l.* 13. *erumna lisés ærumna,*
p. 32. *l.* 18. *feminereis* lisés *femineæs.*